



## NAO 2025

☎ 0387207536 / 0608756243  
Web <http://tdf-UNSA.org>  
🐦 <http://twitter.com/TdfUNSA>

Le 23 janvier 2025

Une deuxième réunion de négociation NAO (Négociation Annuelle Obligatoire) a eu lieu le 23 janvier 2025 entre les Organisations Syndicales et la Direction.

**Dans un premier temps, la Direction nous a présenté l'état des lieux des rémunérations à TDF au 30 novembre 2024 :**

- 1404 CDI, dont 468 Etams et 926 Cadres, en baisse de -33 par rapport à 2023
- Moyenne d'âge à TDF : 48,93 en baisse par rapport à 2023, malgré une hausse des +62 ans de 16% mais avec une augmentation de la population des moins de 35 ans.
- Moyenne des salaires bruts annuels (hors prime) : C : 32747€ ; D : 41 141€ ; E : 52815€ ; F : 82287€ ; G : 224039€

A noter que selon l'INSEE, l'inflation était de 5,7% en 2023 et **2,01% en 2024**.

**Sur ces constats, la direction propose une augmentation salariale globale de 2% décomposé comme suit :**

- 1,3% pour les augmentations individuelles
- 0,2% au titre des mesures spécifiques sur l'égalité professionnelle, les dépositionnements salariaux et les mesures de rétentions
- 0,5% pour l'ensemble des évolutions professionnelles et mobilités internes qui se feront en 2025.

L'UNSA considère ces propositions insuffisantes, ne compensant pas les baisses de pouvoir d'achat des 6 premiers mois de 2024, et ne reflétant pas la bonne santé économique de TDF (CA +4.5%, Ebitda + 3.9%, cash-flow 160M€).

Aussi, **l'UNSA demande :**

- 2,5% pour les augmentations individuelles
- 0,2% au titre des mesures spécifiques sur l'égalité professionnelle, les dépositionnements salariaux et mesures de rétentions
- 0,5% pour les évolutions professionnelles et mobilités internes 2025 qui sont prévus dans la GEPP.

### **Sur les mesures périphériques**

Au regard des hausses des prix des hôtels notamment en région parisienne, **nous demandons** une réévaluation des frais d'hébergement de 165€ à 220€ sur le découcher avec petit déjeuner. En province nous demandons une enveloppe globale de 183€

### **Revalorisation du ticket restaurant**

Légalement, la part patronale maximale est passée de 7,18€ à 7,26€ (60%) la part salariale de 4,79€ à 4,84€ (40%), soit au total **12,10€**

**Revalorisation de la prime absence cantine** à 7,26€ (qui est alignée sur la part patronale du ticket restaurant)

### **Revalorisation de la subvention cantine :**

La direction propose une subvention de 7,71€ (part employeur) au RIE de Montrouge et une étude au fil de l'eau pour les autres restaurants. Nous demandons une revalorisation de 5% sur tous les autres RIE.

De plus, **nous avons demandé** :

- La révision de l'accord FMD (forfait mobilité durable)/LOM (loi d'orientation des mobilités) avec l'application des évolutions législatives 2025
- La révision de l'accord temps de travail sur les astreintes de type 2 et type 4
- La révision de l'accord CET, sur lequel nous considérons que la pose des jours CET est du temps de travail effectif
- La révision de l'accord télétravail sur :
  - o Le montant de la prise en charge mensuelle en fonction du nombre de jours travaillés
  - o L'indemnisation de la première installation :
    - Durée pendant laquelle on peut bénéficier de la prime
    - Au bout de 5 ans prévoir le remplacement du matériel si cela est nécessaire

Par ailleurs nous demandons des tableaux d'affichage digitaux pour les OS.



**Prochaine séance le 28 janvier**

***L'Unsa un syndicat à votre écoute***